



## Vehicule dans une succession

Par **renauld 28**, le **20/01/2014** à **18:16**

Dans l'inventaire de la succession revenant à ma belle mère après le décès de mon beau-père, figure un véhicule acheté d'occasion par mon beau-père pour lequel il n'a malheureusement pas eu le temps de faire établir le nouveau certificat de circulation à son nom .Ma belle mère ne dispose donc que du certificat de cession au nom de mon beau-père et de la carte grise rayée au nom de l'ancien propriétaire.

Quelles démarches doit elle effectuer après de la préfecture pour mettre la carte grise à son nom?

Avec mes remerciements pour votre réponse.

Par **JEAN S**, le **20/01/2014** à **22:52**

La carte grise n'a pas titre de propriété seule la facture fait foi